Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 54 (1959)
Heft: 2-fr

Artikel: Jubilé de la Ligue suisse pour la protection de la nature
Autor: Burckhardt, E. / Laur, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-173705

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jubilé de la Ligue suisse pour la protection de la nature

Le 1er juillet de cette année, la Ligue suisse pour la protection de la nature est devenue à son tour cinquantenaire. La Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national partage sa joie d'anniversaire et lui présente des vœux fraternels.

Si l'on parcourt les premiers statuts du « Heimatschutz », datant de 1905, on constate que la protection des beautés naturelles de toute espèce contre les altérations et l'exploitation mercantile, « et la protection de la faune et de la flore indigènes contre l'extermination », figuraient déjà parmi les buts qu'il se fixait. La nature était incluse dans la notion de patrimoine. Rien là de surprenant, car la « patrie » qu'il se proposait de sauvegarder comprend la nature aussi bien que les œuvres des hommes. C'est ainsi que le combat victorieux mené contre le projet d'ascenseur à l'intérieur du Cervin fut la première action d'éclat de la Ligue du patrimoine nouvellement fondée. Mais ses objectifs étaient si considérables et si divers, qu'il s'avéra à la longue impossible, pour le petit cercle d'hommes dévoués qui étaient à sa tête, de remplir efficacement leur tâche honorifique. Il dut céder à bail – moralement parlant – certains domaines de son activité à des parents spirituels; les « fermiers » ne tardèrent pas à devenir des propriétaires indépendants. La Ligue pour la nature est le premier et le plus important d'entre eux.

Les promoteurs de sa fondation se recrutèrent parmi les savants. Sur l'initiative du président de la Société helvétique des sciences naturelles, M. Fritz Sarasin, de Bâle, fut créée en 1906 la Commission suisse pour la protection de la nature, qui se donna pour tâche, entre autres, la fondation de réserves forestières. En 1909 déjà, elle parvint à faire baptiser « Parc national suisse » le Val Cluozza. Mais comme elle n'avait pas assez d'argent pour assumer les charges financières de ce parc national – à partir de 1914 ce fut la Confédération qui se substitua à la commission comme preneur de bail –, elle décida de fonder une association de soutien, à laquelle elle donna le nom de « Ligue suisse pour la protection de la nature ». Les frais pour le Parc national, de même que pour les travaux scientifiques qui le concernent, constituent aujourd'hui encore la charge principale de la Ligue. Elle dispose à cette fin, en premier lieu, du fonds pour le Parc national, créé par elle, et qui se monte actuellement à 900 000 fr. Mais cette tâche, si primordiale et absorbante qu'elle soit, n'est pas la seule qu'implique la protection de la nature. Dans notre Suisse industrielle, comme partout dans le monde, la nature est aujourd'hui menacée par les hommes. Où les plantes, les animaux sauvages, les lacs, les marais, les cours d'eau, voire des paysages entiers, ne sont-ils pas en danger? Aussi la jeune Ligue eut-elle sans cesse à faire face à de nouvelles tâches, qui en firent la puissante association que nous voyons aujourd'hui et qui a une part non négligeable à la vie culturelle de notre pays.

Ce n'est pas sans une certaine fierté que nous constatons avec quelle largeur de vues les hommes qui dirigeaient alors le « Heimatschutz » aidèrent la jeune association pour la nature. Pas la moindre trace de mesquinerie; bien au contraire! Peu après sa fondation, le « Heimatschutz » lui consacra un fascicule entier de sa Revue, qui paraissait déjà (No 3, mars 1910); le président, A. Burckhardt-Finsler, précisément un Bâlois, incita les ligueurs du Patrimoine national à faire également partie de la Ligue pour la nature, et à la soutenir de toutes leurs forces. Nombre d'entre eux donnèrent suite à cet appel.

Le jeune frère ne tarda pas à dépasser son aîné. Il apparut que l'idée de Parc national, mais aussi de la protection des animaux et des plantes, était très populaire, jusque dans la jeunesse, et comme le montant de la cotisation annuelle put être maintenu très bas, la Ligue pour la nature eut en peu de temps une solide assise dans le pays.

Avec le temps, l'activité de chacune des deux Ligues se différencia plus nettement. On savait que chacune d'elles accomplissait sa tâche en toute conscience, et la confiance était réciproque. Cependant, comme la frontière idéale qui les séparait restait assez élastique, et que le « Heimatschutz » n'avait jamais renié, servait même activement, la protection de la nature inscrite dans ses statuts, des actions communes furent entreprises chaque fois que la nécessité s'en faisait sentir. Parfois, d'ailleurs, lorsque les opinions divergeaient, on laissait entendre plus ou moins discrètement au « Heimatschutz » qu'il devait se mêler de ses affaires. Mais, dans l'ensemble, on peut affirmer que l'esprit d'entraide a triomphé chaque fois que ce fut nécessaire.

A cet égard, la première vente de l'Ecu d'or fut un événement important. Le « Heimatschutz », auquel on avait promis du chocolat sans coupons, se sentait assez fort pour vendre lui-même ses écus; ses dirigeants étaient même certains d'en écouler plus qu'il n'était indispensable pour sauver le lac de Sils. Fallait-il y faire participer la Ligue pour la nature, à titre de partenaire sur pied d'égalité? Grave question de conscience! Les « mises en garde » ne manquèrent pas; et pourtant, des motifs idéalistes nous poussèrent à offrir cette participation. Grand fut notre étonnement de la voir acceptée, mais « sans risques »! Cela signifiait que la Ligue du patrimoine assumerait et l'entreprise et les risques, tandis que la Ligue pour la nature se contenterait de toucher sa part du bénéfice. Cet arrangement s'est perpétué jusqu'à maintenant. Et c'est la raison pour laquelle la Ligue du patrimoine se réserve une part préalable de 10% sur les recettes brutes. Cette réserve financière sert avant tout à subventionner les entreprises particulièrement intéressantes des sections cantonales du « Heimatschutz ».

Cependant, depuis cette première et mémorable bataille de l'Ecu d'or, les deux Ligues sont restées en étroite liaison. Elles ont constitué un organe commun, la « Commission de l'Ecu d'or ». On n'y traite que des questions relatives à la vente. Mais les sommes récoltées en commun sont bientôt affectées aux tâches de l'une et l'autre Ligues, de sorte qu'une collaboration s'est établie d'elle-même. On a appris à se connaître mutuellement, on a été tenu au courant des succès et des difficultés des deux Ligues, et l'on a pris conscience de la solidarité de leurs destins. Aussi les graves événements et les luttes intestines qui, ces dernières années, ont ébranlé la Ligue pour la nature jusqu'en ses fondements ne pouvaient-ils rester sans répercussion pour nous. Il y eut des moments où nous nous demandâmes sérieusement si nous devions continuer à organiser la vente de l'Ecu d'or en commun ou si le « Heimatschutz » devait reprendre son indépendance. Car, dans l'opinion publique, on nous mettait facilement dans le même sac.

Nous n'en sommes que plus heureux de constater que les grandes batailles sont terminées, que le bruit des combats s'est apaisé, et que la Ligue pour la nature a retrouvé le calme intérieur sous une nouvelle, pacifique et ferme direction. Nous sommes certains que ce n'est pas là une victoire de la résignation et du découragement, mais de la raison, et de la conscience des possibilités concrètes de la Suisse actuelle. Voilà pourquoi nous nous réjouissons aujourd'hui avec nos amis de la Ligue pour la protection de la nature. Son second demi-siècle semble commencer sous d'heureux auspices. Nos deux barques vont poursuivre leur course côte à côte, guidées par la même étoile.

Au nom de la Ligue de sauvegarde du patrimoine national

E. Burckhardt, président

E. Laur, secrétaire général.